



Fédération québécoise
d'athlétisme



FÉVRIER 2023

Pourquoi sanctionner son événement ?

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ATHLÉTISME (FQA)



Parce que...

1) La régie de la course à pied au Québec relève entièrement de la FQA.

À titre d'organisme de régie sportive reconnu officiellement par le gouvernement du Québec, la FQA a la responsabilité d'encadrer la pratique de l'athlétisme à travers la province, **y compris la pratique récréative de la course sur route et en sentier.**

Cette responsabilité touche toutes les disciplines de l'athlétisme de même que tous les niveaux de pratique : découverte, initiation, récréation, compétition et haut niveau.

2) La FQA offre un programme de sanction rigoureux.

La sanction repose sur plus d'une cinquantaine de **critères de sécurité et de qualité** reliés, entre autres, à la prestation de services médicaux, aux mesures d'urgence, au balisage, à la signalisation, au chronométrage et à l'éthique sportive.

Les courses sanctionnées peuvent également bénéficier de la présence de nos **commissaires-bénévoles** qui, en plus d'exercer un rôle de soutien auprès des organisations, permettent d'assurer le respect des critères de sanction sur le terrain.

- [En savoir plus sur notre processus de sanction](#)
- [Découvrir notre équipe de commissaires](#)



3) La FQA veille au respect de la loi sur la sécurité dans les sports.

D'après la loi sur la sécurité dans les sports, toute fédération sportive ou organisme sportif non affilié doit adopter un **règlement de sécurité**, le faire approuver par le ministre et veiller à ce que ses membres le respectent.

Pour être en règle avec cette loi, s'associer auprès de sa fédération sportive provinciale constitue le moyen privilégié.

- [Consulter le règlement de sécurité de la FQA](#)
 - [Consulter la loi sur la sécurité dans les sports](#)
-

4) La FQA offre le meilleur programme d'assurance sur le marché.

Grâce à la force de ses 110 fédérations de loisir et de sport membres à travers la province et des quelques centaines de milliers d'adhérents qu'il représente, le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) est en mesure d'offrir un programme d'assurance complet à des taux très avantageux.

Ce programme est l'un des rares qui offrent **une couverture adaptée à la pratique sportive**, où tous les bénévoles et les participants sont couverts en cas de litige.

- [En savoir plus sur notre programme d'assurance](#)

5) La FQA contribue au soutien financier de ses événements sanctionnés.

Grâce au **Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)** du gouvernement du Québec qui s'adresse spécifiquement aux fédérations québécoises de régie sportive, près d'une cinquantaine d'événements sanctionnés reçoivent entre 1000 et 7 500 \$ chaque année. En 2022, des subventions totalisant 189 500 \$ ont été attribuées au soutien de 48 événements sanctionnés auprès de la FQA.

- [Consulter le Programme de soutien aux événements sportifs \(PSES\)](#)

Les pressions exercées par les fédérations sportives québécoises auprès du gouvernement ont également mené à la création d'un **fonds d'aide de 6 millions de dollars** destiné aux événements sportifs affectés par la pandémie de coronavirus. De ces 6 millions, environ 600 000\$ ont été distribués à plus d'une quarantaine d'événements de course à pied sanctionnés.

- [Voir le communiqué](#)



PARCE QUE...

6) La FQA offre un vaste éventail de services-conseils.

Depuis l'embauche en 2018 d'une employée dédiée à temps plein au développement du secteur hors stade, la FQA est en mesure d'offrir un accompagnement continu et privilégié auprès des organismes sanctionnés, et ce, tant pour résoudre des enjeux simples que complexes.

La FQA a également joué un rôle essentiel dans la reprise sécuritaire des activités sportives tout au long de la pandémie du coronavirus (COVID-19). Un guide des bonnes pratiques sanitaires en contexte événementiel a d'ailleurs été élaboré à l'été 2021, et ce, en plus des autres nombreux services offerts.

Quels sont les autres services offerts ?

- Rédaction de guides et de ressources
- Promotion des événements sur nos différentes plateformes.
- Diffusion d'opportunités de soutien financier.
- Développement de partenariats avec des fournisseurs
- Offre de formations et de conférences spécialisées.
- Reconnaissance officielle des résultats.
- Résolution de conflits.



**La sanction est gage de
crédibilité et de sécurité
auprès de votre population !**

7) La FQA rassemble une large communauté de pratique, œuvrant dans un but commun.

La FQA rassemble plus de **100 000 pratiquants** et près de 120 courses sanctionnées partout à travers la province, tous animés par un but commun : la promotion et le développement d'une pratique sportive saine et sécuritaire au Québec.

Elle offre de multiples opportunités d'entraide, d'apprentissage et de réseautage, notamment via l'organisation d'un congrès annuel, de colloques, de séminaires de formation et de webinaires.

Rejoindre notre communauté, c'est choisir de travailler ensemble dans la même direction !

NOUS JOINDRE :

Marilou Ferland-Daigle
mferlandaigle@athletisme.qc.ca
Coordonnatrice course sur route et trail